

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 12

Date de la convocation :

28/06/2025

Date d'affichage :

18/07/2025

SÉANCE DU 15 JUILLET 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze juillet, à vingt heures, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de ROUGEGOUTTE.

Membres présents : M. Guy MICLO – Mme Mélanie BLEICHER – Mme Alexanne CANAL - M. Nicolas CHARNOT- Mme Florence FIMBEL - Mme Sarah GROSCLAUDE -- M. Florent MONCHABLON – M. Mickaël RONDON – M. Michel TEREBUS -

Absents excusés :	Procuration à :
Jean KARLE	Francis COURBOT
Quentin GUYOD	Guy MICLO
Absents :	
Gabrielle VENCK-MILLET	
Sylvain HEIDET	

Mickaël RONDON a été nommé secrétaire de séance.

**Objet de la
délibération**

N° 60

**Arrêté de Péril
Maison BOHN
10 rue Traversière**

Le Maire expose au Conseil Municipal que la maison BOHN, sise au 10 rue traversière, parcelle AE 05, abandonnée depuis de nombreuses années, vitres cassées, maison ouverte... envahie par les friches, est à présent squattée par des jeunes lesquels se trouvent en grands dangers.

Après avoir contacté la Préfecture et la Direction Départementale des Territoires, considérant les dangers imminents, le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder à un arrêté de péril.

Fait et délibéré à ROUGEGOUTTE, les jours, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Extrait certifié conforme.

Le Maire
Guy MICLO

